FNEC FP FO
ACADÉMIE DE BORDEAUX

DÉCLARATION FNEC-FP-FO
CTA DU 30 NOVEMBRE 2021
Académie de Bordeaux

Madame la Rectrice,
Mesdames & Messieurs les membres du CTA,

Contexte sanitaire

Une fois encore, l'actualité sanitaire marquée par l'explosion de l'épidémie nous oblige tout d'abord à relayer l'inquiétude de tous les personnels face à l'insuffisance des mesures prises pour endiguer la propagation du virus. Ces mesures, traduites dans la mise à jour de la FAQ en date du 26 novembre, ne sont en effet pas de nature à protéger les élèves et les personnels, le ministère semblant s'en remettre à une vaccination qui, hélas, n'empêche pas la diffusion de la maladie.

Dans le second degré, l'absence de changements, alors que les taux d'incidence augmentent fortement, a de quoi inquiéter. Dans le 1er degré, la priorité donnée à l'ouverture des classes conduit à rompre avec la mesure de fermeture seule à même de casser la transmission. Le protocole de test dès le premier cas positif laisse de nombreuses questions en suspens : difficultés matérielles d'organisation systématique des tests, contrôle par l'école des résultats avec la fin de l'attestation sur l'honneur, exactement à l'inverse de ce que vous aviez rappelé, Madame La rectrice, lorsque vous aviez précisé qu'il n'était pas question pour les établissements d'avoir accès ou de contrôler des informations relevant du secret médical, notamment pour l'organisation des sorties ou voyages scolaires. L'argumentation du ministère consistant à soigneusement distinguer cette nouveauté de l'article de loi censuré par le Conseil Constitutionnel sur le même sujet n'est pas vraiment convaincante, dans la mesure où les directeurs ou chefs d'établissement devront bien in fine accéder à des informations relevant du secret médical.

Rappelons que pour la FNEC-FP-FO, il est essentiel de recruter des personnels et de créer de postes afin de faire baisser le nombre d'élèves par classe et d'augmenter les moyens de remplacement. Dans cette situation, la

diminution du nombre de postes ouverts aux concours 2022 est préoccupante, alors qu'on constate les tensions dans les établissements et que même l'augmentation du nombre de contractuels à l'oeuvre dans la Fonction Publique ne permet pas de répondre à tous les besoins.

Conditions de travail

Ce contexte de crise exacerbe donc le profond malaise dans toutes les catégories de personnels de l'Education nationale et la FNEC-FP-FO s'en fait régulièrement l'écho dans toutes les instances :

Des personnels dont les statuts ne sont pas sécurisés,

Des personnels qui exercent aujourd'hui leurs missions dans des conditions de travail fortement dégradées par l'urgence des réformes qu'ils considèrent pour beaucoup d'entre-eux inutiles, voire dangereuses, par l'adaptation permanente aux injonctions multiples, par l'explosion du nombre d'élèves à besoins particuliers dans les classes, par le volume d'heures supplémentaires trop important, etc.

Des personnels insuffisamment rémunérés, comme le montre encore le récent rapport du Sénat sur le budget de l'Education nationale. Rappelons que le coût de la vie explose et que la FNEC-FP-FO demande toujours l'augmentation de la valeur du point d'indice de 21% pour rattraper la perte de pouvoir d'achat depuis 2000.

AESH

Que dire dans ce contexte du dossier sur la rémunération des AESH ?

Que dire de la position du Ministre de l'Education Nationale qui se félicite de la création d'une nouvelle grille indiciaire qui maintient nos collègues sous le seuil de pauvreté, même après 30 ans de carrière, du fait des temps partiels imposés.

Pour la FNEC-FP-FO, cette annonce semble être une nième opération de communication du ministre, puisque sa mise en œuvre a déjà été balayée par la hausse du SMIC au 1er octobre. En effet, entre le niveau 1 et le niveau 2 de la nouvelle grille, l'écart indiciaire n'est plus que de 4 points. Pourquoi la hausse du SMIC n'a-t-elle pas été répercutée sur toute la grille ? Est-ce du mépris pour ces personnels ? Soulignons également que seule l'ancienneté du contrat en cours est prise en compte et non pas l'ancienneté totale des services. Nos collègues AESH ne sont-elles pas dans une situation suffisamment précaire pour que ce gouvernement fasse un effort de considération à leur égard ?

Pour la FNEC-FP-FO, si le gouvernement a une réelle volonté de sortir de la précarité les AESH, alors qu'il le montre en répondant positivement à leur

légitime revendication salariale, à savoir un temps plein dès 24 heures d'accompagnement, rémunéré à 100% du SMIC. Et ce dans le cadre d'un véritable statut de la Fonction Publique qui permettra aux AESH de bénéficier pleinement des droits des agents de la Fonction Publique.

Madame la Rectrice, sachez que la colère est encore très grande chez les AESH et que de nouvelles initiatives vont être prises à tous les niveaux.

La situation des AESH concerne tout le monde. Les enseignants, les parents d'élève, et au-delà, tous les citoyens sensibles à la prise en charge du handicap par l'Etat, ne peuvent se satisfaire de cette inclusion systématique dans les classes « ordinaires », quel que soit le handicap, imposée par le ministre. Le point de rupture ne va pas tardé à être atteint.

La FNEC-FP-FO souhaite rappeler ici son opposition à cette inclusion scolaire systématique. Il faut rétablir le droit à un enseignement spécialisé pour les élèves dont la situation l'exige. Cela signifie le retour à une orientation au cas par cas des élèves selon la nature et le degré du handicap. Il faut donc rétablir et/ou créer tous les postes, structures et établissements spécialisés et médico-sociaux nécessaires avec des enseignants et des éducateurs spécialisés, avec des équipes de soins. Il faut maintenant marquer un coup d'arrêt définitif à cette maltraitance institutionnalisée.

Baccalauréat

La FNEC FP-FO appelle à un retour à un baccalauréat national dès 2022 tout comme une large intersyndicale qui indique : « Nos organisations refusent la généralisation du contrôle continu. (…) Nos organisations réaffirment leur attachement à un baccalauréat national, avec des épreuves nationales, terminales et anonymes, seule organisation des examens, gage d'égalité entre les élèves. Elles en demandent le rétablissement pour la session 2022 ».

« Résister, revendiquer, reconquérir. »

Nous vous remercions pour votre écoute.

Pour la FNEC-FP-FO
Olivia Queysselier, Philippe Roche,
Reynald Diranzo, Eric Mouchet.